



impossibilité de reprendre après un arrêt maladie

Par **claudio06470**, le **04/11/2010** à **06:45**

Je suis chauffeur de bus dans l'arrière pays niçois et malheureusement j'ai une maladie rare, "maladie de Buerger". j'ai dû m'arrêter au mois de juin pour une hospitalisation et nettoyage d'une plaie au pied suite à une amputation transmetatarsienne de 1992. Je devais reprendre mon emploi le 25/10/2010, le chirurgien a donné son feu vert ainsi que mon médecin de famille.

Le médecin du travail m'a demandé une échographie des membres inférieurs et l'avis de l'angiologue, malgré un débit sanguin réduit, l'angiologue donne aussi une réponse positive à ma reprise.

Le médecin du travail me dit alors qu'il n'a pas les compétences pour dire si je peux conduire un véhicule... et me demande de passer une visite périodique de validation de mes permis (A/B/BE/C/CE/D/DE)

alors qu'ils sont encore valides pour trois ans...

Je rapporte alors les documents demandés en moins d'une semaine.

Tous les docteurs encore une fois sont d'accord pour ma reprise

Le médecin du travail me dit alors qu'il est pas tenu de prendre en compte l'avis de ses confrères et me demande de faire:

une prise de sang pour dépistage d'hépatite C

avoir un certificat d'un ophtalmologiste comme quoi je ne risque pas d'être ébloui la nuit
un autre certificat d'un rhumatologue qui m'autorise à conduire.

La doctoresse me précise que quand je n'aurais plus de permis, elle s'occupera de mon reclassement. Quand je lui demande comment je vais aller travailler si on me retire aussi les permis A et B et que je ne veux pas être reclassé, elle me dit fin de la discussion, fait demi-tour et rentre dans son cabinet.

Je comprends que mon patron parle de me remplacer définitivement, j'aurais dû reprendre mon poste il y a deux semaines et je ne peux avoir les RDV demandés avant le 12/11/2010. À part l'angiopathie les examens demandés n'ont rien à voir avec ma maladie ni avec mon poste de travail.

Je suis certain que les spécialistes donneront leur accord, mais entre temps j'aurais perdu mon emploi de plus je suis en irrégularité avec la sécurité sociale, car je ne suis pas inapte mais en attente et donc je ne travaille pas tant que la doctoresse n'a pas les résultats et à voir si elle ne trouve pas d'autres examens d'ici là..

Par **P.M.**, le **04/11/2010** à **08:17**

Bonjour,

Je ne comprends pas pourquoi vous auriez perdu votre emploi entre temps tant que vous n'êtes pas déclaré inapte, d'autre part, je présume que vous êtes toujours en arrêt et je ne vois pas non plus pourquoi vous seriez en irrégularité par rapport à la Sécurité Sociale...

Vous pouvez toujours contester auprès de l'Inspecteur du Travail une décision du Médecin du Travail en vertu de l'[art. L4624-1 du Code du Travail](#)

Par **claudio06470**, le **04/11/2010** à **16:20**

merci

Par **vsti**, le **17/03/2011** à **14:15**

bonjour,

Un ami m'a envoyé ce site et votre message.

En tant que présidente de l'association pour la maladie rare de Buerger, je vous invite à venir nous rejoindre.

Peut être nous connaissez vous déjà.

Nous avons un site internet et un forum de discussion

Nous pourrions communiquer par adresse mail via notre site

Cordialement

Véronique Stival